BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2033

973 – GUYANE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE CAYENNE

Ventes et cessions

978 612 935 RCS Cayenne.
BÈLNATI'PROD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1360 EUR.
Adresse : 4, impasse d'Abreu, 97300 Cayenne.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 280000,00 euros..
Etablissement : Etablissement complémentaire.
Activité : Un fonds de commerce de boulangerie.
Enseigne : LE GRENIER A BLE.
Adresse : allée numéro 1, Cite Zéphir, 97300 Cayenne.
Précédent propriétaire : 451 181 333 RCS Cayenne. **TSANG** (Jean-Louis). RCS non inscrit. **CAI** (Yinghui).
A dater du : 21 août 2023.
Date d'effet : 14 août 2025.
Date de commencement d'activité : 14 août 2025.
Publication légale : Guyaweb.com *du* 29 septembre 2025.
Oppositions : Office notarial de Maître Corinne ho-a- Chuck Salibur 5 lotissement les Héliconias 97300 Cayenne pour la validité et la correspondance..
Commentaires : Suivant acte reçu par Maître Sébastien CHONG-SIT , Notaire au sein de l'office notarial de Maître Corinne HO-A- CHUCK SALIBUR, Notaire à CAYENNE, 15, Lotissement les Héliconias , le 14 août 2025, en cours d'enregistrement au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Guyane, a été cédé un fonds de commerce par : Monsieur Jean-Louis TSANG, et Madame Yinghui CAI, demeurant ensemble à CAYENNE (97300) 1 Cité Zéphir 1ère entrée, A : La Société dénommée BELNATI'PROD, dont le siège est à CAYENNE (97300) 4 impasse d'Abreu, identifiée au SIREN sous le numéro 978 612 935 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE. Désignation du fonds : fonds de commerce de boulangerie sis à CAYENNE (97300), cité Zéphir, allée numéro 1, connu sous le nom commercial GRENIER A BLE. Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter du 14 août 2025 et en aura la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du 18 août 2025. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (280 000,00 EUR), s'appliquant : Aux éléments incorporels pour CENT CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENTS EUROS (151.700,00 EUR). Au matériel pour

CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENTS EUROS (128.300,00 EUR). Payé partie comptant la somme de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 EUR) s'imputant : sur les éléments incorporels à concurrence de onze mille sept cents euros (11.700,00 eur),sur le matériel à concurrence de cent vingt-huit mille trois cents euros (128.300,00 eur). Précision faite que la somme de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES (98.477,18 EUR) a été séquestrée à la garantie des créanciers du cédant. Le cessionnaire s'oblige à payer le solde du prix, soit la somme de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 EUR) dans le délai de 9 mois..